

Veaux d'embouche

Report de la première avance et du prélèvement des contributions

Juillet 2024

Le [Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles](#) (ASRA) de La Financière agricole prévoit normalement une première avance en juillet correspondant à 50 % de la compensation nette.

Jusqu'à présent, les producteurs de veaux d'embouche bénéficient encore de la vigueur des marchés de la viande bovine. Toutefois, selon les prévisions, une compensation serait versée en 2024, puisque le prix de marché ne couvre pas le revenu stabilisé.

Il a donc été **convenu avec *Les Producteurs de bovins du Québec* de ne pas verser de première avance en juillet** étant donné l'incertitude en lien avec le comportement des marchés pour la deuxième moitié de 2024.

Le versement de la compensation est reporté en décembre et le montant pourrait atteindre 75 % de la compensation nette. Le prélèvement des contributions se fera par la même occasion.

Les prévisions de compensations établies par La Financière agricole sont les suivantes :

Paramètres	Prévisions 2024	
	\$/vache	\$/kg de veau vendu
Revenu stabilisé	2 251,15	8,3844
Prix du marché	1 966,40	7,3239
Compensation	284,75	1,0605
Répartition de la compensation (%)	25 %	75 %
	71,19	0,7954
Contribution préliminaire 2024	64,34	0,7382

Besoin d'information supplémentaire? Communiquez avec votre [centre de services](#).